CERTIFICAT N° 781 E

Rév. 0

Le CEFRI certifie que le système de management de :

ENWESA OPERACIONES S.A., S.M.E.

Pol. Ind. Heras Nave 136
39792 HERAS (CANTABRIA) - ESPAGNE
SIRET n° A81/619066

satisfait aux exigences de la spécification CEFRI/SPE-E-0400 à l'indice en vigueur, de la procédure générale de certification des entreprises et entreprises de travail temporaire CEFRI/PRO-C-0311 à l'indice en vigueur, en référence à l'article R. 4451-38 du Code du travail, à l'arrêté du 27 novembre 2013 et au décret 2018-437 du 04 juin 2018 pour l(es) activité(s) suivant(es) :

- **Travaux de maintenance ou d'intervention**

pour les types de zones suivantes :

- **Zones contrôlées jaunes, orange ou rouges**
- **Zones contrôlées vertes**
- **Zones surveillées**

au sein des installations suivantes :

- **Dans le périmètre d'une installation nucléaire de base (INB) ou installation individuelle comprise dans le périmètre d'une installation nucléaire de base secrète (INBS)**

La certification est étendue au PERIMETRE DE CERTIFICATION joint.

Le présent certificat est valable à compter du **01/10/2024** et jusqu'au **30/09/2027**, sauf suspension ou annulation notifiée entre temps à la société ci-dessus.

Décision du 25/09/2024

La Présidente du Comité de Certification des Entreprises

Marie-Laure FITAMANT

Le Directeur du CEFRI

Pascal VAUCHERET

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTEMES DE MANAGEMENT
ACCREDITATION N°4-0617
PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

© Ce document est la propriété du CEFRI, il ne peut être reproduit partiellement ou intégralement sans l'autorisation du CEFRI
© *This document is the property of CEFRI, it may not be reproduced in part or in whole without CEFRI's consent*

CETTE ANNEXE N°1/1 FAIT PARTIE INTEGRANTE DU CERTIFICAT CEFRI

N° 781 E

Rév. 0

Le CEFRI certifie que le certificat référencé ci-dessus couvre le(s) implantation(s) suivante(s) :

- **ENWESA OPERACIONES S.A., S.M.E.**
  Pol. Ind. Les Tapies 28 - Calle Gimbernat, 15
  43890 VANDELLOS - HOSPITALET DEL INFANTE - ESPAGNE
  Siret n° A81/619066

Décision du 25/09/2024

© Ce document est la propriété du CEFRI, il ne peut être reproduit partiellement ou intégralement sans l'autorisation du CEFRI
© *This document is the property of CEFRI, it may not be reproduced in part or in whole without CEFRI's consent*